

# COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-026530-207  
200-11-026588-205

DATE : 13 mai 2020

---

**SOUS LA PRÉSIDENTICE DE : L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS ÉMOND, j.c.s.**

---

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE :  
LOUIS GARNEAU SPORTS INC.  
SUGOI GLOBAL INC.**

Débitrices/Requérantes

c.

**RAYMOND CHABOT INC.**

Syndic à l'avis d'intention

---

## JUGEMENT

*(sur demande pour l'émission d'une ordonnance prolongeant la période de suspension des procédures)*

---

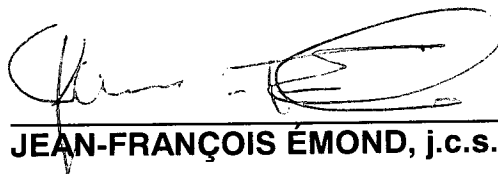
[1] VU la Demande pour l'émission d'une ordonnance prolongeant la période de suspension des procédures contre Louis Garneau Sports inc. et Sugoi Global inc. (la « Demande »), de la déclaration assermentée et des pièces déposées à son soutien;

[2] VU l'Avis d'intention de soumettre une proposition déposée par la Louis Garneau Sports inc. (« LGS ») le 3 mars 2020 en vertu de l'article 50.4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « LFI »);

- [3] VU l'Avis d'intention de soumettre une proposition déposée par Sugoi Global inc. (« Sugoi ») le 24 mars 2020 en vertu de l'article 50.4 de la LFI;
- [4] VU la signification de la Demande aux parties intéressées;
- [5] CONSIDÉRANT les représentations des avocats des parties présentes lors de l'audition sur la demande;
- [6] CONSIDÉRANT l'article 50.4(9) de la LFI;

**POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

- [7] **ACCUEILLE** la Demande pour l'émission d'une ordonnance prolongeant la période de suspension des procédures contre Louis Garneau Sports inc. et Sugoi Global inc.;
- [8] **ORDONNE** la prolongation de la période de suspension applicable aux dossiers de LGS (200-11-02-6530-207) et Sugoi (200-11-026588-205) suivant le dépôt de leur avis d'intention respectifs jusqu'au 26 juin 2020;
- [9] **ORDONNE** que les Pièces R-1 à R-5 au soutien de la Demande demeurent sous pli confidentiel jusqu'à ce qu'une ordonnance ultérieure à l'effet contraire soit rendue par cette Cour;
- [10] **ORDONNE** l'exécution provisoire de ce jugement, et ce, nonobstant tout appel;
- [11] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**



---

**JEAN-FRANÇOIS ÉMOND, j.c.s.**

**Me Danny Du Vu**  
STIKEMAN ELLIOT  
Pour la débitrice

**Me Claude Paquet**  
BCF AVOCATS  
Pour la Banque Royale du Canada

**Me Marc-André Morin**  
FASKEN MARTINEAU  
Pour Investissement Québec

Date d'audience : 13 mai 2020